



***International Research &  
Exchanges [Board Tunisia]***

**IREX [TUNISIE]**

**Centre Carthage Régus, deuxième étage, Rue du Lac  
Constance, Les berges du lac 1053 Tunis - TUNISIE**

**Rapports du Commissaire aux Comptes**

**Exercice clos le 31 Décembre 2023**

## ***Rapport Général***



**International Research & Exchanges [Board Tunisia]**  
**Centre Carthage Régus, deuxième étage, Rue du Lac Constance, Les berges du lac**  
**1053 Tunis - TUNISIE**

**Rapport Général du Commissaire aux Comptes**  
**Exercice clos le 31 décembre 2023**

**Monsieur Khalil Sabbagh**

En qualité de Représentant du bureau de Tunis de International Research and Exchanges board Tunisia,

***Opinion***

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers joints de l'association « IREX » - Tunisie, comprenant l'état de la situation financière au 31 décembre 2023, ainsi l'état des produits et des charges, l'état des flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives pour l'exercice clos à cette date. Ces états financiers font apparaître des revenus de **1 015 665** dinars, et un total des actifs de **38 924** dinars.

A notre avis, les états financiers de l'association « International Research & Exchanges [Board

Tunisia]» sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'association au 31 décembre 2023, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### ***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'entité auditée conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### ***Questions clés de l'audit***

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport

### ***Paragraphe d'observation***

Sans remettre en cause l'opinion exprimée, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les faits suivants :

- L'association IREX a procédé à une seule publication globale cumulative des fonds reçus sur l'exercice et en a informé le secrétaire général du gouvernement par lettre recommandée avec accusé de réception. Cependant, l'article 41 du décret- loi N° 88-2011 en date du 24 septembre 2011 dispose que cette procédure doit être effectuée séparément pour chaque transfert reçu de l'étranger, et ce, dans un délai d'un mois à compter de la date de la décision de leur sollicitation ou de leur réception.
- Nos travaux d'audit n'ont pas pu être réconfortés par une assistance à l'opération d'inventaire physique des immobilisations. Les tests complémentaires mis en place dans le cadre de notre audit, ne nous permettent pas de nous prononcer sur la réalité des soldes figurant sous la rubrique « immobilisations » au 31 décembre 2023.

## ***Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers***

Le représentant légal de l'association est responsable de l'établissement et la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère et fidèle d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

## ***Responsabilité du commissaire aux comptes***

Les états financiers ont été arrêtés par la gérance de votre société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, à [www.oect.org.tn](http://www.oect.org.tn). Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

**Tunis, le 28 Juin 2024**

**Le Commissaire aux Comptes**

**Mohamed KHLASS**



**Mohamed Khlass**  
B4, La Palmeraie de Gham, C Khalil  
Marsa 2070  
MF : 1627762 B/A/P/000

**International Research & Exchanges [Board Tunisia]**  
**IREX [TUNISIE]**

**Siège Social : Centre Carthage Régus, deuxième étage, Rue du Lac Constance,  
Les berges du lac 1053 Tunis - TUNISIE**

**ÉTATS FINANCIERS  
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2023**

**Etat de la Situation Financière**  
**Exercice clos 31 décembre 2023**  
**(Chiffres exprimés en dinars tunisiens)**

<b>ACTIFS</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
AC 1 - Liquidités et équivalents de liquidités	<b>1</b>	23 528	211 500
AC 2 - Placements et autres actifs financiers		-	-
AC 3 - Autres actifs courants	<b>2</b>	1 285	13 828
AC 4 - Créances et comptes rattachés		-	-
AC 5 - Stocks de fournitures et autres approvisionnements		-	-
AC 6 - Autres actifs non courants		-	-
AC 7 - Immobilisations financières	<b>3</b>	7 996	7 996
AC 8 - Immobilisations corporelles	<b>4</b>	6 115	15 557
AC 9- Immobilisations incorporelles		-	-
<b>Total des actifs</b>		<b>38 924</b>	<b>248 881</b>
<b>PASSIFS ET ACTIFS NETS</b>			
PA 1 - Concours bancaires et autres passifs financiers		-	-
PA 2 - Autres passifs courants	<b>5</b>	39 423	133 164
PA 3 - Fournisseurs et comptes rattachés	<b>6</b>	1 876	26 124
PA 4 – Provisions	<b>7</b>	10 000	10 000
PA 5 - Apports reportés	<b>8</b>	'(18 490)	64 036
PA 6 - Autres passifs non courants		-	-
PA 7 – Emprunts		-	-
<b>Total des passifs</b>		<b>32 809</b>	<b>233 324</b>
AN 1 – Dotations		-	-
AN 2 - Apports affectés à des immobilisations		-	-
AN 3 - Subventions d'investissement	<b>9</b>	6 115	15 557
AN 4 - Autres actifs nets		-	-
AN 5 – Réserve		-	-
AN 6 - Excédents ou Déficit reportés		-	-
AN 7 - Excédent ou Déficit de l'exercice		-	-

<b>Total des Actifs Nets</b>		<b>6 115</b>	<b>15 557</b>
<b>Total des Passifs et Actifs Nets</b>		<b>38 924</b>	<b>248 881</b>

**Etat des Produits et des Charges**  
**Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2023**  
**(Chiffres exprimés en dinars tunisiens)**

<b>Etat des produits et des charges</b>	<b>Notes</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>Produits</b>			
PR 1- Cotisation des adhérents		-	-
PR 2- Subventions de fonctionnement	<b>10</b>	1 015 665	1 871 383
PR 7- Quote-part des subventions et apports inscrits aux produits de l'exercice	<b>11</b>	9 442	12 643
PR 8- Autres gains	<b>12</b>	1	1 738
<b>Total des produits</b>		<b>1 025 107</b>	<b>1 885 764</b>
<b>Charges</b>			
CH 1- Achats consommés de fournitures et approvisionnements	<b>13</b>	2 718	105 514
CH 2- Charges de personnel	<b>14</b>	530 735	631 492
CH 3- Dotations aux amortissements et aux provisionnements	<b>15</b>	9 442	20 183
CH 4- Autres charges courantes	<b>16</b>	439 594	1 058 530
CH 7- Dons et subventions accordés		-	-
CH 5- Charges financières nettes	<b>17</b>	42 615	70 044
CH 6- Autres pertes	<b>18</b>	4	-
<b>Total des charges</b>		<b>1 025 107</b>	<b>1 885 764</b>
<b>Excédents (Déficit) des produits sur les charges de l'exercice</b>		<b>-</b>	<b>-</b>





**Etat des Flux de Trésorerie**  
**Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2023**  
**(Chiffres exprimés en dinars tunisiens)**

<b>Etat des flux de trésorerie</b>	<b>Notes</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités courantes</b>			
F1- Encaissement des cotisations des adhérents		-	-
F2- Encaissement des revenus des activités et manifestations		-	-
F3- Encaissement des subventions de fonctionnement		890 524	1 841 780
F4- Encaissement d'autres revenus et apports		-	-
F5- Décaissement des sommes versées aux fournisseurs		(364 196)	(1 531 028)
F6- Décaissement des rémunérations versées au personnel		(295 896)	(351 241)
F7- Autres Décaissement des activités courantes		(418 404)	-
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités courantes</b>		<b>(187 972)</b>	<b>(40 489)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
F8- Décaissement sur acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		-	(12 800)
F9 - Encaissement sur cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		-	-
F10 - Décaissement sur acquisition d'immobilisations financières		-	-
F11 - Encaissement sur cession d'immobilisations financières		-	-
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement</b>		<b>-</b>	<b>(12 800)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de Financement</b>			
F12- Encaissement des dotations		-	-
F13- Encaissement des subventions d'investissement		-	-
F14- Encaissement des apports affectés à des immobilisations		-	-
F15- Encaissement provenant des emprunts		-	-
F16- Décaissement suite au remboursement d'emprunts (en principal et intérêt)		-	-
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>19</b>	<b>(187 972)</b>	<b>(53 289)</b>
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>		<b>211 500</b>	<b>264 789</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>		<b>23 528</b>	<b>211 500</b>

# Notes aux états financiers

## **1 - PRESENTATION DE L'ASSOCIATION**

L'association IREX est une association créée en 2015 et est régie par décret-loi 88-2011.

L'association IREX s'emploie à accroître l'accès à une éducation de qualité et à former des leaders à travers la Tunisie par le biais de programme de bourses d'études destinés aux jeunes Tunisiens.

## **2- REFERENCIEL COMPTABLE**

Les états financiers de l'association sont présentés selon les dispositives du système comptable des entreprises prévu par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises, et notamment la Norme Comptable numéro 45 relative aux associations, aux partis politiques et aux autres organismes sans buts lucratifs.

Les conventions comptables fondamentales concernant les éléments des états financiers et les procédés de prise en compte de l'information financière, sont présentées conformément au cadre conceptuel de la comptabilité.

Les méthodes comptables retenues par l'association sont en conformité avec les normes comptables tunisiennes mises en vigueur par l'arrêté du ministre des finances du 30 décembre 1996

### **2.1- les PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers de l'association sont préparés par référence aux conventions comptables de base et notamment :

Il s'agit des hypothèses et conventions suivantes :

- ✓ Hypothèse de la continuité de l'exploitation ;
- ✓ Hypothèse de la comptabilité d'engagement ;
- ✓ Convention de l'entité ;
- ✓ Convention de l'unité monétaire ;
- ✓ Convention de la périodicité ;
- ✓ Convention du coût historique ;
- ✓ Convention de réalisation des revenus ;
- ✓ Convention de l'objectivité ;
- ✓ Convention de la permanence des méthodes ;
- ✓ Convention de l'information complète ;
- ✓ Convention de prudence ;
- ✓ Convention de l'importance relative ;
- ✓ Convention de la prééminence du fond sur la forme

Les états financiers présentés sont exprimés en Dinars tunisien. Aucune dérogation n'a été apportée aux méthodes comptables.

## **2.2- les bases de mesure utilisées pour l'élaboration des états financiers**

Les méthodes comptables les plus significatives appliquées pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

### **2.2.1- Immobilisations corporelles**

Les immobilisations de l'association sont comptabilisées à leur coût d'acquisition majoré des droits de douanes et toutes taxes non récupérables ainsi que tous les frais sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers vont à l'association et ces coûts peuvent être évalués de façon fiable.

Les taux d'amortissements pratiqués sont les suivants :

- Equipement de bureau 20%
- Matériel informatique 33%

La méthode d'amortissement et la durée de vie restante sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers. En cas d'existence d'indices de dépréciation, la valeur comptable nette est ramenée à sa valeur recouvrable estimée par la constatation d'une provision pour dépréciation au niveau de l'état de résultat.

### **2.2.2- Liquidités et équivalents de liquidités**

Les liquides et équivalents de liquidités, figurants dans le bilan et l'états de flux de trésorerie, représentent les disponibilités ainsi que les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en trésorerie (généralement dont la maturité est inférieure à trois mois).

### **2.2.3- Revenus**

Les revenus sont exclusivement assurés par l'association mère :

- IREX Washington

### 3 - NOTES

#### 1. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent à 23 528 dinars au 31 décembre 2023 contre 211 500 dinars au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
COMPTES EN DINARS	3 229	105 764
COMPTES EN USD	20 098	101 528
CAISSE EN DINARS	201	4 208
<b>Total net</b>	<b>23 528</b>	<b>211 500</b>

#### 2. Autres actifs courants

Les autres actifs courants s'élèvent à 1 285 dinars au 31 décembre 2023 contre 13 828 dinars au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	1 285	13 828
<b>Total net</b>	<b>1 285</b>	<b>13 828</b>

#### 3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières s'élèvent à 7 996 dinars au 31 décembre 2023 contre le même solde au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Caution de loyer	7 996	7 996
<b>Total net</b>	<b>7 996</b>	<b>7 996</b>

#### 4. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles s'élèvent à 6 115 dinars au 31 décembre 2023 contre un solde de 15 557 dinars au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
EQUIPEMENT DE BUREAU	531	531
MATERIEL INFORMATIQUE	28 231	28 231
MATERIEL TELEPHONIQUE	16 355	16 355
<b>Total Brut</b>	<b>45 117</b>	<b>45 117</b>
Amortissement	(39 001)	(29 560)
<b>Total net</b>	<b>6 115</b>	<b>15 557</b>

## 5. Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent à 39 423 dinars au 31 décembre 2023 contre un solde de 133 164 dinars au 31 décembre 2022. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
PERSONNEL-REMUNERATIONS DUES	7 028	57 854
Retenue à la source et receveur des finances	7 346	25 256
CNSS	5 968	39 479
Charges à payer	10 151	10 575
<b>Total</b>	<b>39 423</b>	<b>133 164</b>

## 6. Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent à 1 876 dinars au 31 décembre 2023 contre 26 124 dinars au 31 décembre 2022. Le détail est comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Fournisseurs d'exploitation	1 876	26 124
<b>Total</b>	<b>1 876</b>	<b>26 124</b>

## 7. Provisions

Le solde des provisions s'élève à 10 000 dinars au 31 décembre 2023 contre le même solde au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	10 000	10 000
<b>Total</b>	<b>10 000</b>	<b>10 000</b>

## 8. Apports reportés

Les apports reportés s'élèvent à un solde négatif de 18 490 dinars au 31 décembre 2023 contre 64 063 dinars au 31 décembre 2022. Le détail est comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Apports affectés	(18 490)	64 036
<b>Total</b>	<b>(18 490)</b>	<b>64 036</b>

## 9. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement s'élèvent à 6 116 dinars en 2023 contre 15 557 dinars en 2022 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Subventions d'investissement	45 117	45 117
<b>Total Brut</b>	<b>45 117</b>	<b>45 117</b>
Moins : Résorption des subventions d'investissement	(39 001)	(29 560)
<b>Total</b>	<b>6 116</b>	<b>15 557</b>

## 10. Subventions de fonctionnement

Les subventions de fonctionnement s'élèvent à 1 015 665 dinars en 2023 contre 1 871 383 dinars en 2022 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Subventions d'exploitation relatives à l'exercice en cours	1 015 665	1 871 383
<b>Total</b>	<b>1 015 665</b>	<b>1 871 383</b>

## 11. Quote-part des subventions et apports inscrits aux produits de l'exercice

La quote-part des subventions et apports inscrits aux produits de l'exercice présent un solde de 9 442 dinars en 2023 contre 12 643 dinars en 2022 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Quote-part amortissement subvention investissement	9 442	12 643
<b>Total</b>	<b>9 442</b>	<b>12 643</b>

## 12. Autres gains

Autres gains s'élèvent à 1 dinar en 2023 contre 1 738 dinars en 2022 et se détaillent comme suit :

Libellé	2023	2022
Autres gains	1	1 738
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>1 738</b>

## 13. Achats consommés de fournitures et approvisionnements

Les achats consommés de fournitures et approvisionnements s'élèvent à 2 718 dinars en 2023 contre 105 514 dinars en 2022 et se détaillent comme suit :

Libellé	2023	2022
Achats consommables	2 718	105 514
<b>Total</b>	<b>2 718</b>	<b>105 514</b>

## 14. Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à 522 598 dinars en 2023 contre 631 492 dinars au titre de l'exercice 2022 et se détaillent comme suit :

Libellé	2023	2022
Salaires et compléments de salaires	439 681	539 503
Charges sociales légales	82 916	91 989
<b>Total</b>	<b>522 598</b>	<b>631 492</b>

## 15. Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent à 9 442 dinars pour l'exercice 2023 contre 20 183 dinars en 2022. Le détail est comme suit :

Libellé	2023	2022
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles	9 442	20 183
<b>Total</b>	<b>9 442</b>	<b>20 183</b>

## 16. Autres charges courantes

Les autres charges courantes s'élèvent à 447 731 dinars pour l'exercice 2023 contre 1 058 530 dinars en 2022. Le détail est comme suit :

Libellé	2023	2022
Services extérieurs	108 728	370 145
Autres services extérieurs	98 906	160 478
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	44 990	-
Déplacement	188 666	520 323
Services bancaires et postaux	1 529	2 135
Impôts, taxes et versements assimilés	4 913	5 451
<b>Total</b>	<b>447 731</b>	<b>1 058 530</b>

## 17. Charges financières nettes

Les charges financières nettes s'élèvent à 42 615 dinars pour l'exercice 2023 contre un montant de 70 044 dinars pour l'exercice 2022. Le détail est comme suit :

Libellé	2023	2022
Pertes de changes	42 615	70 044
<b>Total</b>	<b>42 615</b>	<b>70 044</b>

## 18. Autres pertes

Les autres pertes présentent une valeur de 4 dinars pour l'exercice 2023 contre un solde nul en 2022. Le détail est comme suit :

Libellé	2023	2022
Pertes sur éléments non récurrent	4	-
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>-</b>

## 19. Les notes sur les rubriques de l'état de flux de trésorerie

L'état de flux de trésorerie au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

- La trésorerie au début de l'exercice s'élève à	:	211 500
- La trésorerie affectée aux activités courantes s'élève à	:	(187 912)
- La trésorerie affectée aux investissements s'élève à	:	-
- La trésorerie provenant des activités de financement s'élève à	:	-
<b>- La trésorerie disponible au 31/12/2023 s'élève à</b>	<b>:</b>	<b>23 528</b>